

# **ASSURANCE « REMBOURSEMENT COTISATION CLUB »**

BULLETIN DE SOUSCRIPTION 2017 VALANT CONDITIONS PARTICULIÈRES

Bulletin de souscription à retourner complété et signé à :

**Verspieren – Sports, événements et risques spéciaux** 1, avenue François-Mitterrand BP 30200 – 59446 Wasquehal

### Pièces à joindre impérativement au bulletin :

- le chèque de règlement de la cotisation d'assurance, à l'ordre de « Verspieren – Sports, événements et risques spéciaux », agrafé à ce bulletin»;
- la copie de la facture d'abonnement club.

Le présent bulletin a pour objet la souscription au contrat d'assurance « Remboursement cotisation club ». **Pensez à en conserver une copie** avant de nous le renvoyer, accompagné du chèque de règlement agrafé et de la facture d'abonnement club.

#### LES GARANTIES DU CONTRAT

Le contrat couvre le remboursement de la cotisation club annuelle dans le cas de son interruption pour les motifs suivants (sur justificatif) :

- incapacité de pratiquer le golf pendant plus de 30 jours consécutifs, par suite de maladie, accident garanti ou en cas de grossesse ;
- mutation professionnelle du licencié ou de son conjoint à plus de 100 km de leur domicile actuel, sous condition qu'elle résulte de l'employeur ;
- décès par suite d'accident garanti;
- · chômage dû à un licenciement.

Le remboursement s'effectue **au prorata temporis, dans la limite de 3 000 €, et avec une franchise relative de 30 jours** (la prise en charge démarre à partir du 30° jour consécutif d'arrêt et sera rétroactive au 1er jour).

Les garanties du contrat s'exercent aux clauses et conditions des Conditions générales du contrat n° 56331546 « Remboursement cotisation club ». Elles prennent effet dès le jour de la réception par Verspieren du présent bulletin de souscription accompagné du chèque de règlement et sont acquises jusqu'au dernier jour de l'abonnement, dans la limite de 12 mois consécutifs.

#### **LE SOUSCRIPTEUR**

☐ M ☐ Mme Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal:	Ville :
Téléphone:	E-mail:

#### L'ABONNEMENT CLUB

Club de golf auprès duquel le souscripteur a pris un abonnement :				
N° d'affiliation du club :	Montant de l'abonnement club :			
Date de début :	Date de fin :			

## LE MONTANT DE LA COTISATION D'ASSURANCE

Cotisation 2017 : 29 € TTC

## **DÉCLARATIONS DU SOUSCRIPTEUR**

- Je déclare n'avoir pas connaissance au jour de la souscription de faits ou évènements susceptibles de mettre en jeu la garantie.
- Je déclare être titulaire d'une licence en cours de validité délivrée par la fédération française de golf et n'avoir pas renoncé au bénéfice de la garantie accidents corporels de la fédération française de golf.
- Je déclare être membre d'un club de golf affilié à la fédération française de golf.
- Je déclare avoir pris connaissance des Conditions générales du contrat n° 56331546 « Remboursement cotisation club ».



**Verspieren – Sports, événements et risques spéciaux** 03 20 45 69 51

www.verspieren.com

Conformément à la loi n° 78-17 du 06/01/1978 modifiée par la loi n° 2004-801 du 06/08/2004 vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de mise à jour et d'opposition. Pour de plus amples informations et tous renseignements quant à l'exercice de vos droits, nous vous invitons à vous reporter à la notice d'information du contrat disponible sur le site www.ffgolf.verspieren.com. Contrat Allianz In876, société anonyme au capital de 991 967 200 euros, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé: 1, cours Michelet - CS 30051 − 92076 Paris La Défense Cedex − N° 542 110 291 RCS Nanterre. Verspieren, société anonyme à conseil d'administration au capital de 1 000 000 € − Siren 321 502 049 RCS Lille Métropole − N° Orias 07 001 542 − www.orias.fr − SF\_DPP\_FFG\_bulldha\_12/2016

Fait à:	 Le:	 
Signature		